

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 11 juin 2012

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-3788-2012 – Demande de modification des tarifs et conditions de distribution d'électricité relative à une option d'installation d'un compteur n'émettant pas de radiofréquences / PLANIFICATION D'AUDIENCE ET MOYENS PRÉLIMINAIRES – REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE
ND : 1001-063

Chère consœur,

Par la présente, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE) transmet les informations utiles à la planification de l'audience, tel que requis par la Régie dans sa correspondance du 5 juin 2012 (A-0015).

1. Planification de l'audience

- *Adoption de la preuve écrite et présentation des points importants de la preuve du ROEE*
 - Durée prévue : 30-40 minutes
- *La liste et la qualification des témoins du ROEE*
 - M. Patrick Hébert - Analyste
 - M. Ludo Bertsch, P. Eng. – Demande de reconnaissance d'un statut d'expert, à être tranchée par la Régie (Voir la section 2 du présent document)
- *Le temps prévu pour contre-interroger les témoins d'Hydro-Québec*
 - Durée prévue : 30-40 minutes
- *Le mode de présentation souhaité pour notre argumentation, ainsi que la date d'échéance*
 - Nous souhaitons déposer une argumentation écrite

- Compte tenu de la date d'échéance pour le dépôt des plaidoiries écrites dans le dossier R-3770-2011, soit le 29 juin 2012, le ROÉÉ suggère respectueusement la **date du 5 juillet 2012** pour le dépôt de son argumentation finale au présent dossier.
- *Besoin des services d'un interprète lors de la présentation de la preuve du ROÉÉ*
 - Notez que M. Bertsch ne sera pas présent lors de la présentation de la preuve d'Hydro-Québec. Les services d'un interprète ne seront donc requis que pour la présentation de la preuve du ROÉÉ.
- *Indisponibilités*
 - Aucun procureur du ROÉÉ ne sera disponible les 21 et 22 juin 2012.

2. Reconnaissance du statut d'expert de M. Ludo Bertsch, P. Eng.

Afin de faciliter la planification de la présentation de la preuve du ROÉÉ, nous suggérons que le débat relatif à la reconnaissance du statut d'expert de M. Bertsch se tienne devant la Régie entre le 13 et le 15 juin 2012. En effet, une fois cette question tranchée, il sera plus aisé de planifier le déplacement de M. Bertsch dans la semaine suivante, afin qu'il soit contre-interrogé, le cas échéant.

Notez que la Régie de l'énergie a déjà en sa possession toutes les informations nécessaires pour trancher cette question. Nous rappelons que la demande de reconnaissance d'un statut d'expert pour M. Bertsch a été déposée le 16 mai 2012 (C-ROÉÉ-0008), qu'Hydro-Québec a ensuite déposé ses Objections au mandat proposé par le ROÉÉ le 24 mai 2012 (B-0036) et que le ROÉÉ a finalement déposé sa Réponse aux objections d'Hydro-Québec en date du 28 mai 2012 (C-ROÉÉ-0014).

Aussi, le ROÉÉ a pris connaissance de l'intention d'Hydro-Québec de contester le dépôt du rapport d'expert de M. Bertsch. Nous soumettons respectueusement que le rapport préparé par M. Bertsch contient des informations non seulement pertinentes, mais aussi nécessaires à la tenue d'un débat éclairé.

Nous soutenons que ce dossier tarifaire est particulier en ce qu'il soulève des enjeux technologiques, économiques, sociaux et environnementaux qui sont tous intrinsèquement liés.

Nous faisons valoir qu'une analyse du choix d'Hydro-Québec, soit le compteur électronique non-communicant, est nécessaire pour s'assurer du caractère juste et raisonnable du tarif qui en découle.

Espérant le tout conforme, veuillez accepter, chère consœur, l'expression de nos meilleures salutations,

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Jacynthe Ledoux

par Jacynthe Ledoux, avocate

cc: (courriel seulement)
Me Jean-Olivier Tremblay, Hydro-Québec
Me Marie-Josée Hogue, Heenan Blaikie
Mme Eve-Lyne Couturier, IRIS
M. Patrick Hébert, IRIS
M. Ludo Bertsch, P. Eng.
Les intervenants au dossier